



# MAIRIE DE MONTSOULT

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

### Rue de Beauvais N°103/2015

#### Le Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- Vu la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** la demande formulée par l'entreprise FILLOUX, ZI des Cures, 5 avenue des Cures, à Andilly (95580), tendant à obtenir des restrictions de circulation et/ou de stationnement rue de Beauvais, afin de procéder à des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs,
- **Considérant** la nécessité de permettre le bon déroulement de ces travaux tout en préservant la sécurité générale,

#### ARRÊTE :

**Art.1<sup>er</sup> :** À compter du mercredi 15 juillet 2015 et pour toute la durée des travaux, de 8h à 17h les mesures suivantes seront mises en place rue de Beauvais :

❖ **Circulation : Rue de Beauvais, entre la rue de la Croix de Montsoul et la rue Charles Perrault**

- La circulation des véhicules sera interdite sauf pour les riverains
- Une déviation sera mise en place par la rue de la Croix de Montsoul

❖ **Stationnement : Rue de Beauvais, entre la rue de la Croix de Montsoul et la rue Charles Perrault**

- Le stationnement des véhicules sera interdit sur les deux rives, au droit des travaux.

**Art. 2 :** L'entreprise FILLOUX chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

**Art. 4 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- L'entreprise FILLOUX

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 7 juillet 2015

Le Maire,

Elie MELLUL \*



Rendu exécutoire le 07/07/2015

Affiché le : 08/07/2015

Vu, le Maire,

Elie MELLUL

